

*CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET
CULTUREL DE CORSE
CUNSIGLIU ECUNOMICU, SUCIALE E CULTURALE
DI CORSICA*

Bilan de mandature **2011-2017**

SOMMAIRE

L'ACTIVITE DU CESC SUR LA MANDATURE	2
Les membres du CESC	2
<i>(Les renouvellements au cours de la mandature et la pyramide des âges)</i>	
Le nombre d'avis rendus	3
Les motions et les contributions	4
Les rapports sur saisine et auto saisine	4
Les thématiques hors saisines et sollicitations d'intervenants extérieurs	7
Le site internet	9
<i>(Statistiques globales sur la période 2015-2017 et l'évolution du nombre de visites de 2015 à 2017)</i>	
L'OUVERTURE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL SUR L'EXTERIEUR	10
Les partenariats avec des structures locales	10
L'accueil des étudiants de l'Université de Corse	11
La participation du CESC à des colloques et séminaires extérieurs	12
LES RELATIONS CESC/CESER/CESE NATIONAL/CESER DE FRANCE	15
L'association des conseils économique, sociaux et environnementaux régionaux	15
<i>(CESER de France)</i>	
Le CESE national	17
LES STRUCTURES ET ORGANISMES AUXQUELS LE CESC PARTICIPE	18
LES RENCONTRES INSTITUTIONNELLES	20
LE CESC A TRAVERS LA PRESSE	21
LE BILAN D'ACTIVITE DU SECRETARIAT GENERAL	22
LA NAISSANCE DU C E S E C DE CORSE AU 1ER JANVIER 2018	23
ANNEXE	24

L'ACTIVITE DU CESC SUR LA MANDATURE 2011-2017

LES MEMBRES DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE CORSE

- **Le renouvellement des conseillers**

Sur la durée de la mandature 80 membres ont siégé au CESC. 23 remplacements et renouvellements ont été opérés dans la section économique et sociale, dont 16 dans le collège « entreprises et activités professionnelles non salariées et 7 dans le collège des « syndicats de salariés » ; 10 remplacements dans la section de la culture, éducation et cadre de vie, dont 1 dans le collège « vie culturelle », 6 dans le collège « vie éducative » et 3 dans le collège « environnement et cadre de vie ».

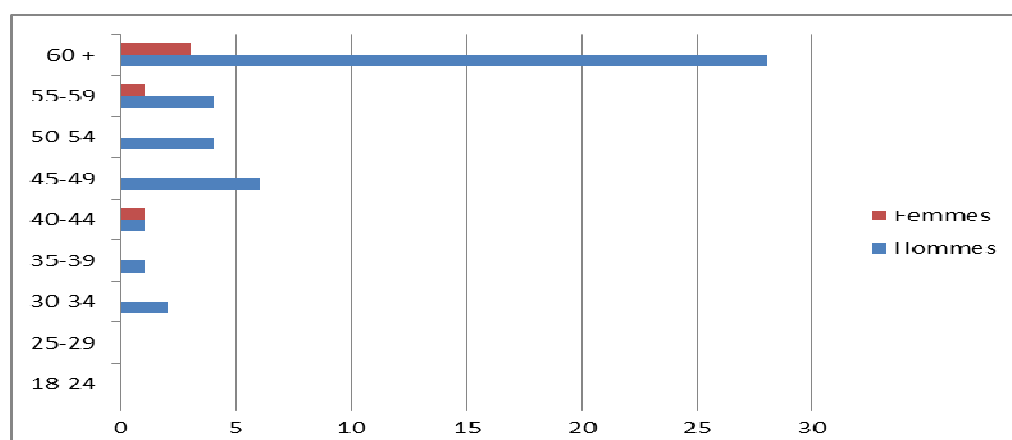
- **Le profil des membres du CESC**

L'assemblée CESC était une assemblée essentiellement masculine. 8 femmes ont siégé tout au long de la mandature.

En fin de mandature, moins de 10% sont des membres féminins ; les 5 femmes qui siègent aujourd'hui sont désignées dans la section économique et sociale.

Tableau 1 Pyramide des âges

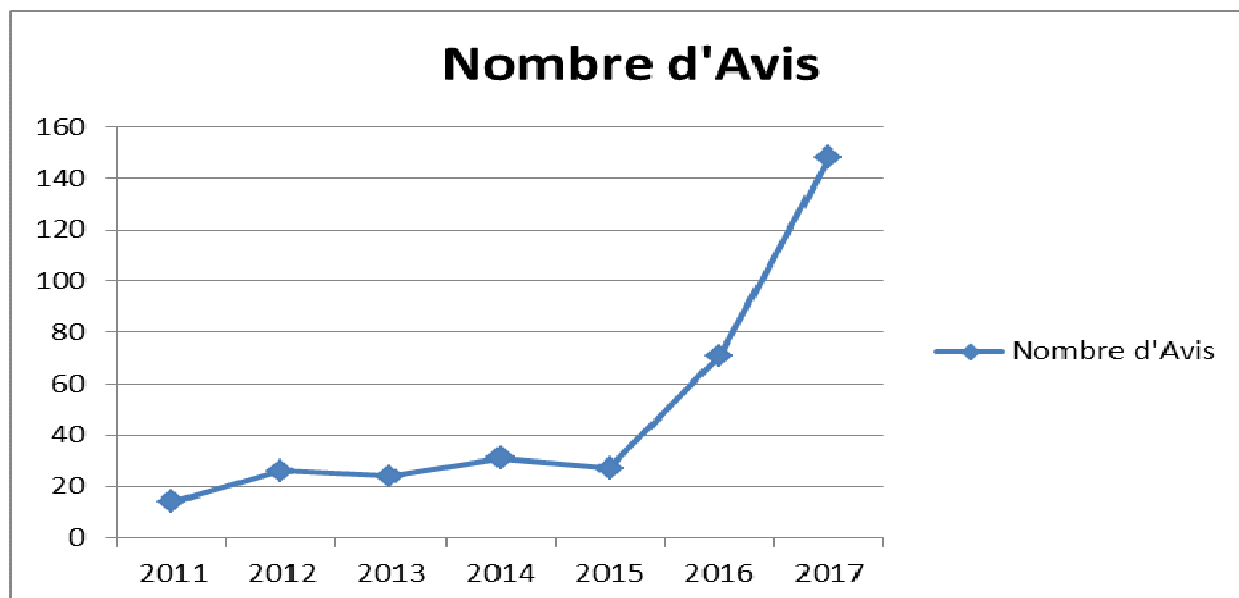
AGES	HOMMES	FEMMES
18-24	0	0
25-29	0	0
30-34	2	0
35-39	1	0
40-44	1	1
45-49	6	0
50-54	4	0
55-59	4	1
60 et plus	28	3
Totaux	46	5



LE NOMBRE D'AVIS RENDUS

Sur la mandature 2011 – 2017, le CESC a rendu **341 avis** et tenu **69 séances plénières**.

Le CESC n'a pu se prononcer, faute de quorum, à 2 reprises pour des raisons liées aux intempéries.



* Avis 2011 à partir de septembre le nouveau Conseil s'étant installé le 21 juillet 2011.

LES MOTIONS ET CONTRIBUTIONS

17 motions ont été adoptées à l'unanimité.

2017	Motion relative à la dotation de la future Paierie Régionale auprès de la future Collectivité Unique d'emplois nécessaires
2016	Motion relative au maintien DGFIP en Corse Motion relative au soutien aux TPE du secteur de l'artisanat et du commerce Motion de soutien au Président de l'Office Equipement Hydraulique de la Corse Motion relative à la carte scolaire dans le 1er degré. Motion relative à l'association « Cantu in paghjella ».
2015	Motion relative à la suppression de la perception de Piana Motion relative à l'hôpital d'Ajaccio Motion relative aux accompagnateurs de moyenne montagne
2014	Motion relative à la convention tripartite Etat-CTC-Université Motion relative à la 3ème Convention tripartite quadriennale Contribution CGT relative au Budget Supplémentaire 2014 de la CTC Contribution CGT relative au Compte Administratif 2013 de la CTC Contribution CGT relative aux orientations stratégiques agricoles
2013	Contribution sur la réforme institutionnelle Contribution de la FSU sur la coofficialité Contribution de l'Université de Corse sur la coofficialité Contribution de la CFDT sur la coofficialité Contribution de la CGT sur la coofficialité
2012	Motion relative au cadre normatif spécifique
2011	Contribution CFDT relative au CRPF Contribution CGT relative au CRPF Contribution CGT relative au Orientations budgétaires de la CTC

LES RAPPORTS SUR SAISINE ET AUTO SAISINE

- **Les travaux relevant de l'auto-saisine**

2017

Rapport pour 2016 sur les activités des sociétés publiques du secteur audiovisuel en Corse

Le rapport pour 2016 sur les activités des sociétés publiques du secteur audiovisuel en Corse a été adopté à l'unanimité en séance plénière du Conseil, le 30 mai 2017.

Celui-ci, entre autres analyses, fait état des prérogatives assignées aux sociétés audiovisuelles publiques inhérentes à l'implication de la langue corse au sein de leur programmation.

Il permet également de refléter à travers son bilan, les activités des sociétés publiques audiovisuelles implantées en Corse, à savoir RCFM et ViaStella.

Ce rapport fait suite à celui de 1995, adopté, en application des dispositions de l'article 46 de la loi du 13 mai 1991 par le Conseil économique social et culturel de Corse réuni en assemblée générale le 24 mai 1995 à Aiacciu. Ce dernier rapport de 2017, permet néanmoins - au-delà des comités de suivi de France télévision FR3 ViaStella et de Radio France RCFM, réunissant l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse, respectivement le 11 janvier 2017, pour la chaîne et le 18 avril 2017, lors d'une rencontre institutionnelle pour la station - de mentionner l'évolution positive quantitative et qualitative des démarches permettant l'implication de la langue corse dans l'ensemble des programmes.

Sont aussi concernées dans le rapport, d'une part, la diversité de l'offre télévisuelle, incluant des initiatives innovantes, et, d'autre part, un panel élargi et diversifié d'émissions traitant de thématiques originales, qu'elles soient sociétales ou culturelles, en relation avec les accords pris communément entre les sociétés publiques et la CTC, dans le cadre la charte de la langue corse. (*Plan d'aménagement et de développement linguistique 2007-2013 adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 26 juillet 2007 qui prévoit une « charte de la langue corse » qui fait suite au vote unanime de l'Assemblée de Corse du 1er juillet 2005 qui a affirmé « l'importance de la langue corse en tant que lien social, patrimoine et ressource du développement de la Corse » et la nécessité de mobiliser « l'ensemble des acteurs insulaires autour d'un consensus relatif aux enjeux du développement et de la diffusion de la langue dans tous les champs de la vie sociale »*).

http://www.corse.fr/cesc/downloads/Les-rapports_t16171.html

L'Assemblée de Corse a pris acte par délibération 17/158 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juin 2017 du rapport annuel 2016 sur les activités des sociétés publiques du secteur audiovisuel en Corse réalisé par le CESC.

2016

Le potentiel de développement de l'ESS en Corse

Le CESC de Corse a réalisé un travail de prospective dans le cadre du PADDUC.

Une première étape a consisté à organiser un séminaire qui s'est tenu le 4 octobre 2013 auquel ont été associés des universitaires et des acteurs locaux et continentaux de l'ESS.

Concomitamment au travail de prospective, l'Université de Corse avec A Fondazione di l'Università lançait la Chaire *Solidarité et Innovation* dont l'objectif est la sensibilisation à l'ESS, la sensibilisation aux notions de solidarité et d'innovation, la reconnaissance de l'ESS comme une économie respectueuse de l'Homme et de l'environnement. Le CESC a été sollicité pour être un partenaire institutionnel de la chaire.

Dans ce cadre-là, le CESC est greffé dans une combinaison de dispositifs organisés autour de la chaire ESS permettant d'y associer la société civile, l'Université et les acteurs de l'ESS aux manifestations organisées dans le cadre de la chaire.

S'agissant en particulier du travail de prospective, ce partenariat a permis que les composantes scientifiques apportent les éclairages aux travaux du CESC.

Une seconde étape pour le CESC a été de réaliser, sur auto saisine, une réflexion en concertation avec les acteurs de la Chaire ESS sur « le potentiel de l'ESS au sein de l'économie corse ».

http://www.corse.fr/cesc/downloads/Les-rapports_t16171.html

2014

Réalités, caractéristiques, conséquences du réchauffement et du changement climatiques en Corse.

Ce travail a été réalisé au moment de l'élaboration du PADDUC. L'ambition de ce rapport était d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les « réalités, caractéristiques et conséquences du réchauffement climatique en Cor

se » et d'appréhender ce phénomène au moment de l'élaboration des stratégies d'aménagement et de développement du territoire.

http://www.corse.fr/cesc/downloads/Les-rapports_t16171.html

2013

L'agriculture Corse 2010-2030

Le Conseil Economique Social et Culturel a mené une réflexion sur « l'agriculture corse : 2010-2030 ».

Ce travail a été réalisé en collaboration avec le syndicat des jeunes agriculteurs de Corse-du-Sud et en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs insulaires du monde agricole.

Ce rapport dresse un état des lieux et un diagnostic de l'agriculture insulaire et, à travers des préconisations, donne une vision de l'agriculture à horizon 2010-2030.

http://www.corse.fr/cesc/downloads/Les-rapports_t16171.html

Condition étudiante et situation économique

Dans un contexte de précarisation générale, le CESC s'est autosaisi du problème de la précarité étudiante.

Cette problématique, apparue depuis une vingtaine d'années, a fait l'objet en 2000, au plan national, des rapports GRIGNON et DAURIAC mettant en exergue les difficultés des étudiants.

Le CESC a adopté son rapport le 16 décembre 2013.

- **Sur saisine du président de l'assemblée de Corse**

Comme le prévoit l'article. L 4422.36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de l'Assemblée de Corse peut saisir le Conseil économique social et culturel de Corse pour demande d'avis ou d'études.

Le président de l'Assemblée de Corse a actionné à deux reprises son pouvoir de saisine du CESC.

Le système éducatif en Corse

Le Conseil économique, social et culturel de corse a adopté, à l'unanimité, le 24 octobre 2017 le rapport sur « le système éducatif en Corse ».

Celui-ci dresse le constat du système éducatif en Corse, dont le bilan est contrasté en termes de réussite éducative.

Les propositions formulées s'inscrivent dans le cadre réglementaire actuel mais également dans un cadre dérogatoire, dès lors qu'il est démontré que le cadre actuel est insuffisant pour prendre en compte nos situations et réalités locales.

Le revenu de base

Le CESC de Corse a été saisi le 30 juin 2017 pour réaliser une étude relative à la faisabilité d'un revenu de base en Corse et la possibilité d'en expérimenter sa mise en œuvre.

Le CESC de Corse a répondu favorablement à la sollicitation de Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse. Ces travaux seront menés en 2018.

LES THEMATIQUES ABORDEES HORS SAISINES ET SOLLICITATIONS D'INTERVENANTS EXTERIEURS

Le CESC de Corse, au-delà des différentes thématiques soulevées à l'occasion des saisines, a étendu les sujets de réflexion pour répondre à la fois aux sollicitations d'organismes et diverses structures extérieurs.

Les « Métiers d'art »

En juillet 2017 s'est tenue, la première réunion d'une commission Ad Hoc dédiée aux « métiers d'art. Y participent sous l'impulsion du conseiller Jean-Pierre Savelli, les Conseillers suivants : Louise Nicolaï, Marie-Josée Salvatori, Jean Arrighi, Jean-Pierre Luciani, Jean-Pierre Savelli, Damien Delgrossi. Les métiers d'art ne se résument pas uniquement à l'artisanat.

Ils sont variés et s'exercent autant dans un cadre libéral qu'au sein d'entreprises dans le cadre de PME, de manufactures publiques ou privées. La loi du 8 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine reconnaît depuis peu cette spécificité. Les métiers d'art ont un vecteur de croissance exponentiel (*article 3- 19*).

Au niveau national, les chefs de file du secteur, connaissent une croissance annuelle comprise entre 6 % et 8 % et exportent même au-delà des frontières de l'Union européenne. La plupart des métiers d'art entretiennent une activité non délocalisable et, en outre, enrichissent l'offre culturelle et touristique in situ, et, par la prise en compte de cette réalité, facilitent des actions en faveur un développement de l'emploi (*source consultable : avis émis par commission culture et communication du CESER d'Île de France du 11 mai 2016*).

Les déchets

Réunion travail entre le CESC et le collectif « Zeru Frazu », zéro déchet, qui regroupe en Corse, un certain nombre d'associations engagées dans la lutte pour le respect de l'environnement et qui fait partie d'un mouvement qui réunit des adeptes en France et en Europe.

Le collectif a présenté la problématique des déchets ménagers en Corse, et Monsieur Jacques Muller ancien sénateur du Haut-Rhin et membre de «la mission commune d'information sur le traitement des déchets» est intervenu pour exposer l'expérience du syndicat mixte Thann-Cernay en Alsace, dont il fut membre, après que les collectivités adhérentes aient refusé l'incinération.

L'économie, sociale et solidaire

Séminaire du Conseil Economique Social et Culturel de Corse, en partenariat avec l'Université de Corse et le cabinet "Pluricité" sur la prospective de l'Economie Sociale et Solidaire en Corse.

L'Europe

- Présentation de l'association « l'Europe en Corse », par Madame Marie-Paule MANCINI NERI, Directrice. Bilan et perspectives, présentation des fonds et programmes européens et information sur les institutions européennes.

- En partenariat avec l'Europe en Corse, tenue d'un séminaire sur le thème « Le programme Europe-Créative/Culturel 2014-2020 » et intervention de Madame Fabienne TROTTE, du Relais Culture Europe est intervenue à cette occasion.
- Présentation par Monsieur Henri MALOSSE, Président du Comité Economique et Social Européen, de l'action de l'Europe en régions et plus particulièrement en région Corse, ainsi que de Monsieur François ALFONSI, Député Européen, sur la co officialité et le statut de résident.

La fiscalité

Intervention de Monsieur Philippe CREVEL, spécialiste des questions macroéconomiques, et des questions relatives à l'épargne et à la retraite, sur le thème : Quelle fiscalité pour la Corse ?

La culture et l'aménagement du territoire

Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, dans le cadre des travaux sur le Plan d'Aménagement Durable de la Corse (PADDUC), a mené des travaux de prospective dans le domaine de la culture.

A cette occasion, la commission azzione culturale et audiovisuel a élargi la réunion aux mandants et acteurs culturels de l'île.

LE SITE INTERNET

Le Conseil Economique Social et Culturel de Corse a ouvert son site internet en février 2014. Il est le reflet des travaux et de l'activité de la société civile siégeant au sein du conseil.

L'ensemble des rapports et avis du CESC, ainsi que l'actualité, les évènements et les manifestations qui animent la vie du CESC de Corse sont désormais plus visibles et accessibles au grand public.

Le site internet et notamment l'espace membre dédié aux conseillers, permettent aujourd'hui de travailler et d'échanger sous une forme totalement dématérialisée.

Les statistiques de fréquentation démontrent par ailleurs, l'intérêt du travail réalisé par le CESC pour le grand public.

Statistiques globales sur la période 2015-2017 : Visites mensuelles des pages consultées sur le site 2015-2017.

Mois	Total des pages consultées		
	2017	2016	2015
Janvier	9 634	-	-
Février	8 001	-	-
Mars	10 966	2 195	2494
Avril	8 498	9 767	2317
Mai	9 183	9 740	2575
Juin	11 260	7 996	2419
Juillet	11 604	8 547	2063
Août	4 145	4 867	1948
Septembre	8 875	11 446	2463
Octobre	10 722	9 294	2309
Novembre	8 282	8 410	2542
Décembre	1 723*	7 721	2648
Total	102 893	79 983	23 778

* chiffre au 20 décembre 2017.

L'OUVERTURE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE CORSE SUR L'EXTERIEUR

LES PARTENARIATS AVEC DES STRUCTURES LOCALES

Tout au long de la mandature, le CESC de Corse a noué une série de partenariats, d'une part, pour alimenter les travaux de réflexion des membres du CESC et, d'autre part, ouvrir l'institution à d'autres organismes de la société civile, non représentés.

- **L'association Via Grenelle** : Convention de partenariat culturel pour l'organisation des rencontres littéraires « des racines de ciel ».

- **La CRESS Corsica** : Convention de partenariat pour la réalisation d'une étude sur l'ESS en Corse, le recueil et la mise à disposition des données statistiques sectorielles et/ou territoriales et prise en charges des frais de rémunérations du consultant de la CRESS
- **L'Université de Corse, A fundazione, la Chaire « Solidarité et Innovation »** : Connaissance, information réciproque sur l'ESS.
- **L'Europe en Corse** : convention pour l'organisation de manifestations, rencontres, colloques en commune avec le CESC de Corse.

L'ACCUEIL DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE CORSE

Le Conseil économique, Social et Culturel de Corse accueille, depuis le début de la mandature, des étudiants de l'Université de Corse inscrits dans une formation de niveau Master 1 ou Master 2 en alternance.

Sous la mandature, 2011-2017, 7 étudiants de l'Université de Corse ont ainsi été reçus au CESC.

Ces expériences, passerelles entre le monde de la formation et celui de l'entreprise, permettent de mettre en application les connaissances théoriques acquises dans une spécialité et de les mettre en application au sein de notre structure en abordant des problématiques soulevées par la société civile.

Le nombre de formations sous la forme de l'alternance ont augmenté ces dernières années et sont en adéquation avec l'évolution du marché du travail.

Les expériences menées au sein du CESC ont eu des effets positifs sur l'insertion professionnelle des stagiaires.

2011

Monsieur SARTI Arnaud, étudiant à l'Université de Corse a effectué un stage de 3 mois et réalisé un rapport ayant comme titre « Quel rôle pour l'ESS pour l'avenir de la Corse ? Quels enjeux pour cette économie en développement ? ».

2012

Monsieur MINICONI Pascal, étudiant en Master 2 Ingénierie du développement territorial à l'Université de Corse a effectué un stage d'une année et réalisé un rapport portant sur « L'utilité des travaux du CESC ».

2013-2014

Madame FAGGIONATO Anne-Laure, étudiante en Master 2 en Développement Territorial Durable, spécialité « Chargé d'études économiques, environnementales et territoriales », à l'Université de Corse a effectué un stage d'une année et a réalisé un rapport sur « Le potentiel de développement de l'économie sociale et solidaire au sein de l'économie Corse ».

Monsieur TRAMONI François, étudiant en Master 2 « Chargé d'études économiques environnementales et territoriales » à l'Université de Corse, a effectué un stage d'une année et a réalisé un rapport sur « Le potentiel du patrimoine bâti dans le développement territorial ».

2014-2015

Madame Camille SIMONGIOVANNI, étudiante en Master 2 Sciences pour l'Environnement spécialité Risque Majeur à l'Université de Corse a effectué un stage d'une année et a réalisé un rapport sur « La prise en compte des risques naturels dans les politiques d'aménagement du territoire ».

Madame Cécile ORI, étudiante en Master 1 Sciences du Management à l'Université de Corse a effectué un stage d'une année et réalisé un rapport sur « L'économie sociale et solidaire ».

2015-2016

Madame Cécile ORI, étudiante en Master 1 Sciences du Management à l'Université de Corse a effectué un stage d'une année et réalisée un rapport sur « La communication du CESC de Corse ».

2017

Monsieur Alan GUILOU, étudiant en Master 1 chargé d'études économiques et environnementales à l'Université de Corse, a effectué un stage de 3 mois et réalisé un rapport sur « L'évaluation des politiques publiques ».

LA PARTICIPATION DU CESC A DES COLLOQUES ET SEMINAIRES

Les Assises de la Biodiversité – Ajaccio – juillet 2017

La Collectivité territoriale de Corse a souhaité recevoir cette 7ème édition des Assises Nationales de la biodiversité en tant que co-organisateur pour promouvoir la Corse en tant que territoire pionnier en matière d'écodéveloppement et d'excellence environnementale.

Dans le cadre de sa politique territoriale de l'environnement, la Collectivité territoriale de Corse, assure et coordonne la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine environnementale de la Corse.

A cette occasion, les membres du CESC sont intervenus sur différentes thématiques, afin d'apporter la contribution du CESC dans les ateliers suivants :

- La biodiversité face au dérèglement climatique : Comment passer de l'échelle globales à l'échelle locale ? Quelles actions mettre en place
- Urbanisme de demain : comment concilier étalement urbain et densification urbaine, toute en favorisant la biodiversité.

Colloque « les habitants et la culture, consommateurs ou citoyens ? » - Metz- Mai 2017

Le CESC était représenté au colloque ayant comme thème *Les habitants et la culture, consommateurs ou citoyens?* La création artistique et les activités culturelles en général sont trop souvent perçues par une grande partie de la population comme ne faisant pas partie de leur quotidien. Ce débat a eu lieu en présence en entre autres personnalités, de Xavier Bertrand, Président de la Région des Hauts-de-France ; Catherine Trautmann, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg ; Pascal Mangin, Président de la commission culture de la Région Grand.

Les débats se sont déroulés autour de deux grands thèmes : la situation des politiques culturelles aujourd'hui, avec la perte de leur influence ainsi que la baisse des crédits, et la mise en œuvre des droits culturels.

La culture, c'est à la fois, et pour le moins, l'émancipation des peuples, une expression de la démocratie, la possibilité de se construire, une voie d'accès à une société multiculturelle, mais aussi un élément important de développement économique et d'emploi et un vecteur d'attractivité territoriale essentiel.

Les droits culturels posent bien des questions. Parle-t-on de droit à la culture, c'est-à-dire à l'accès aux services et prestations culturelles ? Parle-t-on du droit à l'expression culturelle, à la reconnaissance des valeurs de la culture, des cultures, à la dignité des individus et à la reconnaissance des pratiques et des modes d'expression, à l'action citoyenne? Différents textes sont fondamentaux à cet égard dont celui de la Déclaration de Fribourg qui a été citée, décrivant les droits culturels des peuples et des pays.

2emes rencontres SPEDIDAM pour la culture – Paris – Février 2017

Le CESC était représenté lors des *2èmes Rencontres de la SPEDIDAM pour la culture, (Société de Perception, de Distribution des Droits des Artistes-interprètes, société civile française de gestion des droits des artistes-interprètes).*

Les sujets déclinés en ont été : « L'Europe de la culture en question » et « La culture un enjeu pour 2017 ». Deux sessions de communication et d'information ont été instruites.

La première session a été axée d'une part, sur le potentiel des ressources européennes liées aux artistes interprètes tenant compte des obligations que devront tenir les sociétés de réseaux sociaux (YouTube, Facebook, Deezer) envers les interprètes, et, d'autre part, cette rencontre a pu valoriser la volonté d'anticiper les répercussions des droits dits « voisins » issus des nouvelles technologies d'une façon générale.

La seconde session ouverte aux représentants des candidats à l'élection présidentielle de 2017, a pu leur permettre de présenter le pan culturel des différents programmes électoraux.

Les intervenants en ont été : Xavier Blanc, directeur des affaires juridiques et internationales de la SPEDIDAM, Jacques Bonnardel, président de Jazz(s)RA, Emeric Bréhier, député de Seine-et-Marne, Hervé Féron, député de Meurthe-et-Moselle, Michel Herbillon, député du Val-de-Marne, vice-président de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation, Mounir Mahjoubi, président du Conseil national du numérique (CNNum), Jean-Jacques Milteau, président de l'Adami, Dominique Nachury, député du Rhône, secrétaire de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation.

Séminaire avec la CAF de Corse du Sud, septembre 2016

A cette occasion, deux thèmes ont été abordés : le schéma départemental des services aux familles et la lutte contre le non-recours aux droits et aux services.

LES RELATIONS CESC/CESER/CESE National/CESER de France

L'ASSOCIATION DES CONSEILS ECONOMIQUES ET SOCIAUX REGIONAUX DE FRANCE (CESER DE FRANCE)

L'Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de France est une association qui regroupe l'ensemble des Présidents de Conseils Economiques Sociaux Environnementaux et Régionaux (CESER) de Métropole et d'Outremer. Elle a son siège à Paris au Palais d'Iéna.

Cette assemblée est un lieu d'échanges, d'informations et de renforcements des liens entre les présidents de CESER et les assemblées qu'ils représentent. Elle a également pour but de promouvoir les travaux de l'ensemble des CESER et d'effectuer en son sein des études d'intérêt commun.

Durant la mandature, le Président du CESC de Corse a assisté à 16 séances plénières de CESER de France.

Par ailleurs, CESER de France délocalise annuellement une de ses réunions dans les régions et tous les 2 ans dans les Outre-Mer. Cet évènement est l'occasion de pouvoir connaître les réalités économiques, sociales, environnementales et culturelles des territoires ; d'organiser des rencontres avec des acteurs économiques, sociaux et institutionnels locaux. Le CESC de Corse a ainsi participé à 3 réunions délocalisées : Nantes en septembre 2013, Toulouse en octobre 2014, Rouen en juin 2015. Il a accueilli à son tour, en juin 2013, une réunion décentralisée de CESER de France.

Les principaux travaux et échanges au sein de CESER de France.

Septembre 2012

Les membres du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse ont accueilli une délégation du Conseil Economique et Social Régional de Martinique menée par Monsieur Michel CRISPIN, Président.

Depuis la loi n°82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des Régions d'Outre-Mer, la Région Martinique est assistée de deux organes consultatifs le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement et le Conseil Economique et Social Régional.

La loi du 27 juillet 2011, qui institue la collectivité territoriale de Martinique, a retenu la création d'un conseil consultatif unique avec deux sections.

Ce nouvel organe consultatif s'organisera selon le même schéma que le CESC de Corse, également issu de la fusion en 1992 du conseil économique et social et du conseil de la culture, de l'environnement et cadre de vie.

Les échanges ont porté sur la question du statut particulier de la Corse et le partage d'expérience tiré de la fusion de deux organes consultatifs.

Novembre 2012

A l'occasion du 40ème anniversaire de la loi du 5 Juillet 1972, l'Assemblée des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER de France) a organisé une manifestation nationale invitant à la réflexion sur la place aujourd'hui dévolue à la société civile organisée dans la gouvernance territorialisée de l'action publique.

Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse a participé à cette journée anniversaire des CESER qui s'est déroulée le vendredi 9 novembre 2012, au Palais du Luxembourg à PARIS. Ce fut l'occasion de rappeler que ces instances sont au cœur de la démocratie participative régionale.

Juin 2013

Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse a accueilli, une réunion décentralisée de Conseils Economiques Sociaux Environnementaux et Régionaux (CESER) de France. La délégation était menée par son Président, Monsieur Alain EVEN.

23 CESER métropolitains et d'Outre-mer étaient représentés et un total de 45 participants.

A cette occasion, les CESER ont échangé sur la question du renouvellement des CESER Deux points étaient inscrits l'ordre du jour de cette assemblée plénière mensuelle :

- Le renouvellement des CESER métropolitains;
- Les projets de loi « décentralisation », actuellement en examen au Parlement, avec, d'une part, un projet d'amendement concernant le souhait des CESER de devenir membre, aux côtés des élus, de la Conférence territoriale de l'action publique ; et, d'autre part, une réflexion sur la possibilité pour les CESER de se voir confier l'évaluation et le suivi des politiques publiques, une nouvelle compétence proposée également par l'un des projets de loi.

2017

L'évaluation des politiques publiques

La loi n° 720 du 7 août 2015 (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*) a confié aux Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) la mission de contribuer au suivi et à l'évaluation de politiques publiques régionales.

Le CESC de Corse a contribué à la rédaction d'un livre blanc sur l'évaluation des politiques publiques, qui est l'aboutissement d'un travail collectif porté par tous les CESER.

Il est proposé un référentiel commun, visant à développer une pratique de l'évaluation tout en s'adaptant aux caractéristiques régionales.

Les CESER se sont, par ailleurs, attachés à formuler des propositions pour une coopération la plus efficace possible entre la société civile organisée, les élus et les autres acteurs, pour le déploiement de l'évaluation des politiques publiques.

http://www.corse.fr/cesc/Contribution-des-CESER-sur-l-evaluation-des-politiques-publiques_a862.html

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL NATIONAL

2017

Colloque « Emplois et territoires » - Paris- Avril

La CESC de Corse, représenté par son Président assistait au colloque « emplois et territoires » organisé par le cercle Colbert en partenariat avec le Conseil Economique, Social et Environnemental national et avec la participation de CESER de France.

À cette occasion, les participants ont fait part de leurs expériences et des initiatives menées pour accompagner l'emploi dans des territoires en mutation. Face à la montée du rôle et de la place des régions, que peuvent-elles apporter aux politiques publiques de l'emploi, dont le pilotage demeure centralisé ? Considérant l'évolution de leurs prérogatives en matière de développement économique et de formation professionnelle, les régions se sont investies dans la bataille pour l'emploi.

Le numérique, l'engagement des entreprises, l'innovation sociale, ou encore la coopération entre les entreprises constituent le nouvel interventionnisme des régions et davantage orienté sur les performances du territoire pour valoriser les initiatives locales, plutôt que sur la distribution des subventions. A ces réponses en termes d'emploi, les régions doivent par ailleurs, relever un autre défi, celui de l'aménagement équilibré du territoire.

Les CESER doivent accompagner les régions en interrogeant leur futur : quels seront les besoins de demain, les nouvelles activités, les nouveaux services ? Où seront les activités ?

2015

Sur sollicitation du Président du CESE national, Jean-Paul DELEVOYE, le CESC de Corse a participé à une séance plénière du CESE en avril 2015, au cours de laquelle étaient examinés le projet d'avis « vingt ans de lutte contre le changement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques », ainsi que le projet d'avis « Les enjeux de la Conférences climat Paris 2015 ». Par ces travaux, le CESE apportait sa contribution au débat sur le réchauffement climatique.

Toujours dans le cadre de la COP 21, le CESC de Corse a participé à une action commune CESE/CESER destinée à rendre compte des travaux réalisés dans le domaine du réchauffement climatique afin d'appréhender les réalités locales du changement climatique, ainsi que les disparités qui existent entre les territoires.

A cette occasion, le CESC de Corse, représenté par une délégation composée de son Président et de deux de ses membres¹ y a contribué en présentant son rapport « *Réalités, caractéristiques, conséquences du réchauffement et du changement climatiques en Corse* » le 13 juillet 2015 au séminaire européen sur « La conférence climat, ses enjeux ses promesses ».

LES STRUCTURES ET ORGANISMES AUXQUELS EST ASSOCIE LE CESC

LES ORGANISMES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Le comité de pilotage du Conseil de la langue et de la culture corse, le Fonds régional d'art contemporain (FRAC), le Comité consultatif de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Conseil linguistique de la langue corse, l'Academia corsa di i vagabondi, Cunsigliu di a lingua e di a cultura corsa (conseil scientifique), le Comité de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle (CREFP), le Conseil scientifique d'orientation et de gestion de la cinémathèque de Corse, la commission chargée d'étudier la faisabilité de la compagnie régionale maritime de l'OTC, le Comité régional pour l'innovation, le comité de pilotage de l'Agenda 21 au sein de l'office de l'environnement de la Corse, le conseil d'administration de l'Office foncier de la Corse (OFC), le Comité de suivi des fonds européens, le Conseil de l'énergie, de l'air et du climat Corse (CEAC), le comité de massif, le comité de pilotage du SRDEII, le conseil d'administration de l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC), le Comité territorial de la biodiversité de Corse, le Comité scientifique « Cap nautic ».

LES ORGANISMES EXTERIEURS

Le conseil d'administration de l'Université de Corse ; le Comité de Bassin, le Conseil académique des langues étrangères, le Conseil de l'éducation nationale dans l'académie de Corse, le Conseil académique pour la langue corse, le Parc Naturel Régional de Corse, l'Agence régionale de la santé (ARS), l'Observatoire régional de la santé (ORS), l'Etablissement Public Foncier (conseil d'administration), le Conseil de l'éducation nationale dans l'académie de Corse, la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF), le Comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES), le Comité régional d'orientation de BPI France, le Comité de suivi de Via Stella, le Comité de suivi de RCFM.

¹ Vincent CICCADA et Jean ARRIGHI

Le Conseil économique, social et culturel de Corse est associé à près de 28 structures et organismes dont 17 rattachés à la collectivité territoriale de Corse soit parce que c'est prévu par la loi, soit à l'initiative de la CTC.

En participant à l'ensemble de ces structures, le CESC a pu participer et contribuer à l'élaboration d'un certain nombre de politiques publiques régionales et participer au suivi de leur mise en œuvre.

LA PARTICIPATION DU CESC AUX TRAVAUX DE LA CTC

Commission spéciale chargée d'étudier la faisabilité d'une compagnie régionale maritime ;

Comité stratégique dans le cadre de la réflexion sur une réforme de l'organisation territoriale de Corse ;

Comité de coordination chargé d'étudier et de suivre l'exécution des modalités pratiques de mise en œuvre de la fusion en une collectivité unique ;

Commission pluripartite pour étudier l'impact des projets d'ordonnances dans le cadre de la réforme institutionnelle sur la gestion des ressources humaines ;

Comité d'évaluation des politiques publiques. Le 1^{er} travail a porté sur le PEI ;

Commission ad hoc de l'Assemblée de Corse chargée de la problématique de la compensation du coût de l'insularité ;

Commission ad hoc relative à l'étude de la faisabilité d'un revenu de base et possibilité de mise en œuvre ;

Commission ad hoc « territoire zéro chômage longue durée » ;

L'atteli di a cultura, ouverts à la société civile représentée, lieux d'échanges et de concertations sur des thématiques culturelles, avaient comme objectifs la refonte du guide des aides, la définition d'une nouvelle feuille de route culture/patrimoine, pour la mise en œuvre de chartes, schémas et orientations culturelles dans le cadre de la future collectivité de Corse.

LES RENCONTRES INSTITUTIONNELLES

Février 2016

Le Président Henri FRANCESCHI a accompagné la délégation du Conseil Exécutif de Corse, lors d'une visite officielle avec les représentants institutionnels de la région Autonome de Sardaigne.

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la démarche d'ouverture initiée par l'Exécutif et l'Assemblée de Corse vers les îles de la méditerranée et d'autres territoires.

Mai 2016

Le Président Henri FRANCESCHI a rencontré Madame Veronika Wand-Danielsson, Ambassadeur de Suède en visite officielle à la Collectivité Territoriale de Corse.

Mars 2012

Dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'Association Asie Horizon 2020 / A.V.E.C, une mission de l'Union des Femmes de Haiphong s'est rendue en Corse pour une mission d'étude à la fin 2009 et a rencontré de nombreux organismes de notre Région.

Une rencontre a eu lieu entre la délégation, l'Association et le Conseil Economique, Social et Culturel de la Corse.

Dans le cadre de la réciprocité de ces échanges et afin que le CESC de la Corse puisse mieux connaître la ville de Haiphong et les activités de l'association au Vietnam, une mission conjointe du Conseil Economique Social et Culturel de la Corse et de l'Association Asie Horizon 2020 / A.V.E.C. a eu lieu du 9 au 16 mars 2012 à Haiphong.

Cette mission était composée de M. Henri FRANCESCHI, Président du CESC ; Mme Simone VOILLEMIER, Vice-Présidente de la section économique du CESC ; M. Dominique BALDACCI, Vice-président, Rapporteur de la section de la culture, de l'éducation et du cadre de vie du CESC ; Mr Pierre AGOSTINI, Directeur du CESC, M. Robert ANDREI, Président de l'Association Asie Horizon 2020 / A.V.E.C, Melle Nguyen Khan Giang, coordinatrice des activités de l'Association Asie Horizon 2020 / A.V.E.C au Vietnam.

LE CESC A TRAVERS LA PRESSE

2017

Article du CESC dans la newsletter Isula de la CTC du mois de novembre

http://www.corse.fr/L-Isula-novembre-2017-la-newsletter-de-la-CTC-A-telecharger-ici_a5904.html

« Une représentation fructueuse de la société civile sur une année. »

Article du CESC dans Corse-Matin du 31 octobre

<https://www.corsematin.com/article/article/en-corse-un-systeme-educatif-a-la-traine-qui-peut-mieux-faire>

« Les membres du CESC ont bouclé leur rapport sur le système éducatif Corse. »

Article du CESC dans la newsletter Isula de la CTC du mois de septembre

http://www.corse.fr/cesc/L-Isula-la-newsletter-de-la-CTC_a742.html

« À l'aulne de la nouvelle Collectivité Territoriale de Corse, le CESC va pouvoir augmenter le nombre de ses conseillers. Composé actuellement de 51 membres, lors de son prochain renouvellement, le nouveau Conseil, qui sera installé en février 2018, comprendra 63 membres. »

Interview du Président dans la newsletter Isula de la CTC du mois de mars

http://www.corse.fr/cesc/L-Isula-la-newsletter-de-la-CTC_a677.html

« La refonte des institutions représentatives de la Corse améliorera la représentativité et le rôle du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse ».

Interview du Président dans le magazine « Paroles de Corse » du mois de février

http://www.corse.fr/cesc/Interview-du-President-du-CESC-dans-Paroles-de-Corse-2017-Conjuguons-nos-espoirs_a651.html

2016

Interview du Président réalisée par Pauline POUZANKOV, pour le courrier européen « Construire une Corse qui produit plus qu'elle ne consomme », décembre 2016

<http://www.corse.fr/cesc/attachment/793012/>

Interview du Président, pour RCFM, le club de la presse, le 29 novembre 2016

Corse matin des 29 septembres 2016, « Le conseil économique et social, anti chambre de la vox populi »

http://www.corse.fr/cesc/downloads/Articles-de-presse_t19560.html

Interview du Président pour Corsica radio, le 19 avril 2016

LE BILAN D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL DU CESC

L'effectif du secrétariat général se compose de 8 agents ETP. Il est organisé autour de Pierre AGOSTINI, le **Directeur** et AGOSTINI Céline, la **Secrétaire Générale**.

L'administration

BERSANO Stéphanie - CASIMIRI Marc - KREMER-MARIETTI François-Joseph- LUPORSI Antoine - MARCENARO Dominique - RUSPINI Marie-Josephine.

Au cours de la mandature l'équipe administrative a été renouvelée, avec 3 départs, dont deux à la retraite et 3 arrivées.

Sur les 8 agents : 3 agents de catégorie A, 2 agents de catégorie B, et 3 agents de catégorie C.

Le rôle et le fonctionnement du secrétariat général

- Préparation, secrétariat et suivi des réunions de toutes les instances du Conseil (*assemblée plénière, bureau, commission, commission ad hoc, groupe de travail*) ;
- Secretariat du Président ; du Directeur et de la Secrétaire Générale
- Relations avec les cabinets du Conseil Exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse ;
- Gestion des missions et des représentations du Conseil ;
- Réalisation ou coordination d'études à caractère économique, social ou culturel ;
- Organisation de colloque, séminaires et conférences ;
- Relations avec les autres Conseils Economiques Sociaux Environnementaux et Régionaux, l'Assemblée des CESER de France, le Conseil Economique, Social et Environnemental National et le Conseil Economique et Social Européen.

L'activité

Nombre de courriers Arrivées/Départs	Nombre de convocations ²	Nombre de compte-rendu (commissions-sections-bureaux-séances plénières)
656 courriers Arrivées	352	225
944 courriers départs		

² Séances plénières, commissions, sections, Bureaux

LA NAISSANCE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE (CESEC) AU 1^{ER} JANVIER 2018

La fin de la mandature 2011-2017 coïncide avec l'avènement, dès 2018, de la Collectivité de Corse qui sera assistée d'un organe consultatif rénové.

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, conforté par l'ordonnance 2016-1562 du 21 novembre 2016 et le décret 2017-827 du 5 mai 2017, comptera 63 membres, avec une représentation plus élargie de la société civile. Son fonctionnement sera amélioré et les domaines de saisines plus nombreux pour coïncider avec les compétences exercées par la Collectivité de Corse et les politiques publiques territoriales qui en découleront.

Toutefois, son rôle et sa mission demeurent, cet espace public de délibération et d'expression collective continuera à éclairer les décideurs régionaux à travers les études, les rapports produits et les avis rendus.

Ainsi, une continuité d'action sera maintenue. Les travaux initiés dans la dernière mandature devront être repris et poursuivis. Il en sera ainsi de la poursuite des travaux sur le revenu de base, initiés en 2017.

ANNEXE : LES PERSONNES³ ET ORGANISMES EXTERIEURS SOLLICITES

Europe

Monsieur ALFONSI François, *Député Européen*, (statut résident, co-officialité)

Monsieur MALOSSE Henri, *Président du Comité Economique et Social Européen*

Madame MANCINI-NERI, *Directrice de l'association « l'Europe en Corse »*

Madame TROTTE Fabienne, *Relais Culture Europe*

Déchets

Monsieur ANDRES Romain, *Association Tavignanu Vivu*

Madame ARTILY Brigitte, *Collectif CET Vico*

Monsieur BERNARDINI Jean-François, *Collectif « Zeru Frazu »*

Monsieur DUVAL Antoine, *Collectif Valincu Lindu*

Monsieur FERRARA Jean-Jacques, *ancien Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)*

Madame FIESCHI Véronique, *Collectif CET Vico*

Madame FILIPPI Brigitte, *Association Tavignanu Vivu*

Monsieur GARDIOL Stéphane, *Collectif Valincu Lindu*

Madame LABERTRANDIE Anne, *adjointe au Maire de Sartène, VP de la Communauté de communes Sartenais-Valinco*

Madame LANFRANCHI Mireille, *adjointe au Maire de VIGGIANELLO, Collectif de Viggianello*

Monsieur LARIGI Frédéric, *Collectif Valincu Lindu*

Monsieur LOTA Antoine, *Association Tavignanu Vivu*

Monsieur MASSIMI Pierre, *Collectif Valincu Linda*

Monsieur MEDURIO Paul, *Collectif CET Vico*

Monsieur MULLER Jacques, *ancien sénateur du Haut-Rhin et membre de «La mission commune d'information sur le traitement des déchets»*

Monsieur NESA Pierre-Antoine, *Collectif Valincu Lindu*

Monsieur NESA Jean-François, *Collectif Valincu Lindu*

³ La qualité des personnes mentionnées est la fonction occupée au moment où elles ont été entendues par le CESC

Madame ORLANDI Michelle, *Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)*

Monsieur PERENEY, *Adjoint au Maire de Viggianello, et Vice-Président de la Communauté de communes Sartonais-Valinco, Collectif de Viggianello*

Monsieur TATTI François, *Président du SYVADEC*

Madame TOMASI Marie-Paule, *Collectif Valincu Lindu*

Education

Monsieur ARRIGHI Jean-Marie, *Inspecteur Pédagogique Régional chargé de la Langue et de la Culture Corses*

Monsieur BARAT Michel, *Recteur de l'Académie de Corse*

Madame GIACOMETTI Josepha, *Conseillère exécutive, déléguée à l' 'éducation, la formation, à l'enseignement supérieur et la recherche*

Monsieur LACOMBE Philippe, *Recteur de l'Académie de Corse, Chancelier des Universités*

Monsieur LUCIANI Xavier, *Conseiller exécutif, délégué à la langue corse*

Monsieur MENDIVE Christian, *Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Haute-Corse ;*

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin, *Proviseur de la cité scolaire Pascale Paoli Corte*

Monsieur ORTOLI Pierre Vincent, *Président de la FCPE*

Monsieur OTTAVI Pascal, *Chargé de mission lingua corsa à la Collectivité Territoriale de Corse*

Madame PARENTI Marie-Noëlle, *Cheffe du service de l'enseignement et des actions éducatives à la Collectivité Territoriale de Corse*

Madame Anne PUCCINI – *Chef d'Etablissement du collège Saint Joseph*

Monsieur TABANELLI Pascal, *Chef d'Etablissement du collège de Montesoro*

Agriculture

Monsieur BATTESTINI, *CPS de Corte*

Monsieur BOURGEAUD Pierre, *FDSEA*

Monsieur COLOMBANI Joseph, *FDSEA Haute Corse*

Monsieur CONVENTI Yves, *Chef du service exploitation - agriculture, forêt, ruralité ODARC*

Monsieur CRISTOFARI Pasquin, *Chargé de mission – ODARC*

Madame DE MARTINI Julie, *Office de Développement Agricole et Rural de la Corse*

Madame DOSSOT, *Chargée d'ingénierie de formation à la DRAAF*

Monsieur FLUIXA Paul André, *Président syndicat Via Campagnoli*

Madame GARCIA, *Conseillère principale d'éducation au lycée agricole de Borgo*

Monsieur GIOVANNI, *Directeur du CFPPA Corse-du-Sud et CFA agricole de Sartène*

Monsieur GUENIN, *Directeur de la MSA*

Monsieur LECA Gérard, *Syndicat Via Campagnoli*

Monsieur LILAS Jean-Pierre, *Directeur de la DRAAF*

Monsieur LUCIANI Jean-Louis, *Président de l'Office du Développement Agricole de la Corse*

Madame LUCIANI Maria Fé, *Jeunes agriculteurs de Corse*

Monsieur MALLARONI Jean Pierre, *éleveur brebis laitière sur Sartène dans la vallée de l'Ortolo, élu professionnel, Président du collège des apporteurs*

Madame MORETTI, *CPS de Corte*

Monsieur ORSUCCI Christian, *Président de la SAFER Corse*

Madame PASQUALINI, *CPS de Corte*

Madame PIERI Vanina, *Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse*

Madame PRIEUR Laure, *Responsable administrative ILOCC*

Monsieur REVOLIER, *Directeur de la caisse régionale du Crédit Agricole de Corse*

Monsieur SECONDI François, *Directeur du CFPPA Haute-Corse et du CFA agricole de Borgo*

Monsieur VALLECALLE Antoine, *Directeur de la SAFER Corse*

Monsieur VELLUTINI Pierre, *Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse*

Monsieur VENTURI Jean-Marc, *Président de la Chambre Régionale d'Agriculture*

Forêt

Monsieur BRUNEAU Sébastien, *L'interpro legnu Vivu*

Madame De PERETTI DELLA ROCCA Catherine, *Présidente de Silvacoop*

Madame ETTORI Geneviève, *Directrice du CRPF de Corse*

Monsieur LUCCIONI Daniel, *Président du CRPF de Corse*

Economie sociale et solidaire

Monsieur BUCCHINI Dominique, *Président Assemblée de Corse*

Monsieur CAITUCOLI Paul Joseph, *Association « la FRESC »*

Monsieur GIOVANNANGELI Dominique, *Président de Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire*

Monsieur LANZALAVI Jean Claude

Monsieur LECCIA Jean Baptiste

Monsieur LEGER Yannick, *Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire*

Madame MASTERCHEIM Anne

Monsieur MORUCCI Jean Luc

Monsieur PERALDI Xavier, *Maitre de conférences en sciences économiques à l'Université de Corse*

Monsieur ROMBALDI Michel, *Professeur à l'Université de Corse*

Audiovisuel

Monsieur CORTEEL Laurent, *Directeur Territorial de ViaStella FR3 Corse*

Monsieur LIDON Franck, *Directeur de France Bleu RCFM*

Fiscalité

Monsieur CREVEL Philippe, *Economiste (fiscalité du patrimoine)*

Maitre De CASALTA Jean-Sébastien, *Bâtonnier au barreau de Bastia (fiscalité du patrimoine)*

Réchauffement climatique

Monsieur GAUTHIER Alain, *Docteur en géologie, hydrogéologue agréé pour la région Corse*

Monsieur MORACCHINI Frédéric, *Office de Développement Rural de la Corse*

Monsieur ORSINI Antoine, *Hydrobiologiste, Université de Corse*

Monsieur REBILLOUT Patrick, *Ingénieur en météorologie*

Madame STEFANAGGI, *Architecte urbaniste*

Santé-Social

Monsieur BABIN Pierre, *Psychanalyste*

Madame DUVAL-LOTA Anne, *Psychologue clinicienne psychothérapeute*

Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, à l'issue de cette mandature remercie et rend hommage à toutes les personnes qui ont participé à l'ensemble de ses travaux et contribué à les enrichir.

Nul doute que la voix de la société civile ait été entendu et ses messages, ses préoccupations compris.

Le Président du CESC de Corse, Henri FRANCESCHI, tient à remercier et à rendre hommage à l'ensemble de ses collègues ; ceux présents tout au long de la mandature ainsi que ceux pour lesquels le temps passé n'a été que de quelques mois ou quelques années.

Qu'ils ne doutent pas de la qualité du travail fourni, de la richesse des débats organisés. Le partage et la collégialité des échanges autour desquels les travaux se sont déroulés méritent tout autant d'être relevés.

Les membres du CESC rendent hommage, et ont une pensée particulière à ceux d'entre eux qui les ont quittés subitement : Monsieur Jacques NACER, Monsieur François-Marie SICURANI et Monsieur François GABRIELLI.

2017 marque la fin du Conseil économique, social et culturel de Corse en vigueur depuis 24 ans.

2018 sera l'année du renouveau pour l'organe consultatif renouvelé dans sa composition, son organisation et son fonctionnement.

Les préoccupations qui animent sont nombreuses, de même que les défis à soulever, dont un permanent : que le CESEC demeure l'espace de dialogue, d'échange, de partage des idées, l'interface entre la société civile et l'instance politique régionale, la courroie de transmission des attentes et des besoins des acteurs socioéconomiques, environnementaux et culturels de l'île.